



VILLE  
DE  
**PAULHAN**  
34230

Paulhan le 17 Février 2020

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 13 Février 2020 18 h 30**

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie.

Donnent pouvoirs : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon  
- Mme ARNAUD-PONCY Pierrette à Mr VALERO Claude  
- Mme BORGNAT Géraldine à Mme GAVINET Isabelle  
- Mme GASPARD Chantal à Mme BOUISSON Mylène  
- Mr SEBASTIAN David à Mr BIROUSTE Pascal  
- Mme WEHRMEIJER Patricia à Mme DJUROVIC Aleksandra

Après l'appel nominal, l'ordre du jour est abordé.

### Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,

Il précise que ce dossier a été présenté aux commissions des finances, administration générale, communication des 21 et 28 janvier 2020 : avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

**Le Maire : Claude VALERO**

